

Don de sang Bien plus qu'une affaire de globules

PAGE 7



ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



© PHOTO ALDO BELLI/ALICE

Santé

Les soins intimes du petit garçon

Quelle attitude adopter par rapport au développement du pénis ? Faut-il le décalotter dès le plus jeune âge ou laisser faire la nature ? Réponses.

PAGE 6



© freemove

Alimentation

Sodas, nectars de fruits, sirops...

La consommation de boissons sucrées ne cesse d'augmenter malgré les effets néfastes pour la santé. La "taxe sodas" va-t-elle changer les comportements ?

PAGE 5

Social

Le double visage de l'allocation universelle

Verser à chacun un revenu de base inconditionnel : cette idée, apparue dans les années 80, refait surface à la suite de la crise financière. Arguments.

PAGE 3

Culture

Cap sur la Turquie

Miniatures, textiles et sculptures turques s'exposent à Bruxelles. Osons un autre regard sur un pays en proie à une actualité bousculée.

PAGE 9

Conseils juridiques

Contribution alimentaire : qu'en est-il de l'enfant devenu majeur ?

L'obligation alimentaire veut que les parents assurent l'éducation, la formation, la santé et le bien-être de leurs enfants. Même si les parents le sont pour la vie, l'obligation de contribuer financièrement pour leurs enfants n'est pas éternelle. Qu'en est-il de la fin de l'obligation de paiement ?

Lorsque les parents vivent ensemble, l'obligation alimentaire s'exécute le plus souvent en nature, l'enfant vivant alors sous le même toit que ses parents. Si les parents sont séparés, un parent peut devoir verser à l'autre une contribution alimentaire pour l'enfant. Son montant peut être fixé dans le jugement de divorce, un jugement ultérieur ou des conventions.

Le montant de la contribution alimentaire est déterminé en fonction des besoins de l'enfant, de son hébergement et des ressources financières des parents. À la contribution alimentaire peuvent également s'ajouter des frais extraordinaires : voyages scolaires, activités extra-scolaires, lunettes, appareil dentaire, stages sportifs... Ces frais se répartissent entre les parents selon une proportion qu'ils déterminent ou selon ce qui a été fixé dans un jugement.

Majorité = autonomie financière ?

Contrairement à une croyance répandue, le paiement de la contribution alimentaire ne s'arrête pas automatiquement à la majorité de l'enfant. Ce n'est pas l'âge qui fixe la fin de l'obligation de paiement. Les parents doivent contribuer à l'éducation et l'entretien de l'enfant jusqu'à ce qu'il devienne autonome. L'autonomie est considérée comme atteinte lorsque le jeune perçoit des revenus (de travail ou des allocations de chômage) ou lorsqu'il est titulaire d'un diplôme ou d'une formation lui donnant accès au marché du travail. Une no-

tion pas toujours facile à apprécier et qui donne lieu à beaucoup de discussions. En effet, de nombreux jeunes souhaitent se perfectionner, effectuer un voyage à l'étranger ou encore travailler comme stagiaire bénévole pour acquérir une première expérience professionnelle. Peut-on dès lors considérer que leur formation est terminée et que le parent débiteur peut être libéré du paiement ? Encore une fois les choses ne sont pas strictement définies.

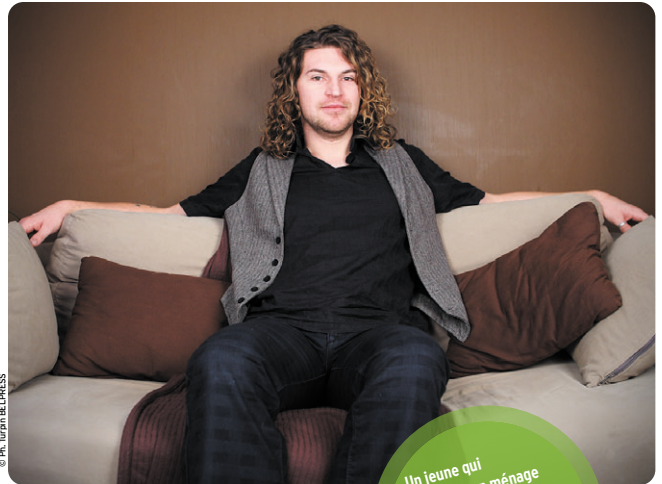
Les critères d'appréciation pour savoir si la contribution alimentaire est toujours due sont, entre autres, l'âge et le parcours scolaire du jeune, les moyens financiers dont disposent les parents ou encore le milieu social dont le jeune est issu.

Il est, par exemple, admis qu'un jeune puisse se tromper d'orientation et rater une première année d'étude. Cependant, si le retard accusé est trop important, un parent pourrait considérer qu'il n'est plus tenu de payer car le jeune manque d'assiduité.

Le paiement de la contribution alimentaire se prolonge généralement jusqu'à la fin du stage d'insertion professionnelle (l'ancien "stage d'attente").

La prise d'autonomie

Une jeune qui s'installe en ménage ne libère pas automatiquement les parents de leur obligation d'entretien. Prenons l'exemple d'une jeune



Un jeune qui s'installe en ménage ne libère pas automatiquement les parents de leur obligation d'entretien.

filie poursuivant des études. Elle s'installe chez son compagnon qui perçoit des revenus. Le compagnon n'a aucune obligation d'entretenir sa compagne. Si le père verse à sa fille une contribution alimentaire, celle-ci ne s'arrête pas automatiquement suite à l'eménagement de sa fille avec son compagnon. Attention : les conditions relatives à la poursuite de la formation doivent toujours être remplies. Ce changement de situation peut toutefois être l'occasion de réévaluer le montant de la contribution alimentaire.

Le rôle du juge

Le parent qui estime ne plus devoir payer la contribution alimentaire peut :

- tenter d'obtenir un accord avec l'enfant et l'autre parent pour mettre fin au paiement. Cet accord peut être formalisé dans une convention afin d'en garder une trace. Le mieux est qu'il soit ensuite homologué pour lui donner valeur de jugement ;

- s'adresser au juge de la famille. Le juge décidera si la contribution alimentaire est encore due ou non. Il pourra également en réduire le montant s'il l'estime non adapté. C'est toujours au vu des circonstances concrètes de la situation que le juge pourra déterminer si l'obligation d'entretien a pris fin pour les parents.

// MARIE LIEFFRIG, ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur le site : www.droitsquotidiens.be

Service Pension

Le financement des pensions légales

Dans le duo dépenses/recettes en matière de pensions, c'est surtout le volet "coût" (dépenses) qui est commenté. L'aspect "recettes" mérite cependant une attention particulière. Coup d'œil sur le financement des pensions légales.

Avant tout, il faut se rappeler pourquoi nos pensions légales existent. Outre leur rôle solidaire et de protection contre le risque lié à la fin des activités professionnelles, on peut aussi leur attribuer un rôle économique. En effet, les pensionnés continuent grâce à cet apport à agir comme acteur économique. Une situation financière décente assure la participation des pensionnés à divers domaines, comme aidant proche, volontaire, "consom'acteur"...

La participation de tous

Les pensions légales constituent un volet de la sécurité sociale. L'ONSS (Office nationale de la sécurité sociale) récolte les cotisations sociales et la participation de l'État. Ce budget est ré-

parti entre les différentes branches dont les pensions (+/- 30 milliards d'euros). Cette manière de gérer le financement en fonction des besoins de chaque branche se nomme la "gestion globale".

Historiquement, les cotisations sociales constituent la majeure partie de la recette de la sécurité sociale, et les partenaires sociaux sont les premiers acteurs du processus décisionnel. Sans oublier la part de financement issue de l'impôt et de la TVA.

Cotisations sociales et impôts

La part de cotisation sociale dans le financement de la sécurité sociale est en diminution.

Il ne suffit pas d'allonger la carrière ou de développer aveuglément les pensions privées.

De nombreux défis

Dans le contexte économique actuel, aborder le renforcement du financement des pensions légales n'est pas évident. Il est fréquent d'entendre des discours de type : "Ça coûte et coûtera trop cher à cause du vieillissement!"; "Les pensions légales en Belgique sont trop basses. Développons des pensions complémentaires!"; "On paie déjà assez d'impôts!..."

rence notamment au niveau des frais de gestion. Il est difficile de les considérer comme un complément solide pour tous, sans assurer leur responsabilité sociale ;

- Il existe des revenus et des capitaux qui ne sont pas taxés à la hauteur de leur importance économique. La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale devrait être renforcée ;
- Des analyses montrent que plus une société est égalitaire, plus le bien-être de tous les citoyens est élevé.

Au-delà des questions budgétaires

Le financement des pensions légales est avant tout une question sociétale. Il ne suffit pas d'allonger la carrière ou de développer aveuglément les pensions privées. Ces "réponses" visent à contenir la dépense publique, mais ne répondent pas aux défis sociaux. Une compréhension globale des enjeux – et pas seulement financiers – est un élément essentiel de la cohésion sociale.

// SERVICE PENSION



Voici quelques éléments à garder à l'esprit dans ce débat :

- La population belge augmente. Deux raisons : on vit plus longtemps et les naissances sont en croissance. Il est ainsi faux de (faire) croire que la sécurité sociale "s'effondre" à cause des aînés ;
- Réduire les dépenses publiques alors que les besoins sociaux augmentent, cela a pour conséquence d'augmenter la pression sur les dépenses privées, avec le risque d'augmenter les inégalités ;
- Les pensions complémentaires en Belgique creusent les inégalités et manquent de transpa-

Le service Pension de la MC

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du service Pension de votre région.

Pour connaître les coordonnées du service proche de chez vous, appelez gratuitement la MC au 0800 10 9 8 7, envoyez un courriel au servicepension@mc.be ou surfez sur www.mc.be

Je pense aussi à moi



Astuce de la quinzaine

Mieux vivre avec ses émotions

Pour apprendre à réguler correctement une émotion, la première étape est de la laisser venir et de l'accueillir, que cette émotion soit douloureuse (tristesse, colère, peur...) ou agréable (joie, amour...). Ne cherchez pas à supprimer "à tout prix" l'émotion désagréable. Essayez plutôt d'être à l'écoute de ce que cette émotion vous donne comme indication sur vos besoins (être aimé(e), se sentir en sécurité, se sentir reconnu(e)...). Cela vous permettra d'agir de manière plus adaptée!

Pour en savoir plus sur le décodage des émotions et apprendre à les moduler, lire ci-dessous et surfer sur www.jepenseaussiamoi.be pour découvrir le dossier complet sur les émotions.

jepenseaussiamoi.be

Psychologie

Pas tous égaux face aux émotions

Chacun de nous possède des compétences émotionnelles plus ou moins développées. Elles indiquent notre capacité à vivre avec nos émotions, mais aussi à agir en fonction de celles de nos interlocuteurs. Les spécialistes parlent d'intelligence émotionnelle.

L'intelligence émotionnelle, c'est ce qui permet de se rendre compte par exemple qu'on est en colère et que se laisser entraîner par cette colère peut nous mener à des comportements agressifs inutiles. Autre exemple : comprendre

que la sensation de "papillons dans le ventre" est produite par l'anticipation de retrouver une personne qui vous est chère, etc.

Le niveau d'intelligence émotionnelle varie. Il détermine l'aisance à surmonter ou à "faire avec" nos émotions. Dans la relation avec l'autre, cette forme d'intelligence permet de nuancer ce que l'on perçoit de lui (un visage fermé peut cacher de la tristesse, de la frustration, de l'inquiétude, ou simplement de la fatigue...) ou de comprendre le niveau d'intensité d'une émotion chez notre interlocuteur. Elle permet aussi de réagir de façon adéquate : être soutenant, prendre du recul. Et à ce petit jeu, nous sommes tous différents.

Quatre compétences

Les compétences émotionnelles sont au nombre de quatre, chacune déclinée "pour soi" et "vis-à-vis d'autrui" :



	COMPÉTENCES PERSONNELLES	COMPÉTENCES INTERPERSONNELLES
Identifier	Reconnaître mes émotions.	Reconnaître les émotions d'autrui.
Exprimer	Exprimer mes émotions de façon adaptée au contexte.	Permettre et faciliter l'expression des émotions chez l'autre.
Comprendre	Comprendre mon vécu dans le contexte présent.	Comprendre le vécu et les réactions de l'autre.
Réguler	Réguler mes émotions positives et négatives. Utiliser mes émotions pour être plus créatif et prendre de meilleures décisions.	Réguler les émotions de l'autre dans le cadre d'un conflit. Réguler les émotions dans la relation.

Raphaël Gazon est psychologue spécialiste des émotions. Dans plusieurs vidéos sur le site www.jepenseaussiamoi.be, il décrypte le fonctionnement des émotions et comment apprivoiser au mieux celles-ci. En ligne, un test d'évaluation des compétences émotionnelles peut également éclairer le propos et vous donner un aperçu de vos compétences. Ce test, rédigé par l'UCL avec la participation de Moïra Mikolajczak, professeure et spécialiste des

émotions et compétences émotionnelles, vous révélera quelles sont vos capacités à gérer vos émotions et dans quels domaines vous pouvez encore vous améliorer.

// INFOS SANTÉ, SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTÉ DE LA MC
 >> Plus d'infos : www.jepenseaussiamoi.be • www.facebook.com/jepenseaussiamoi

À suivre

Le double visage de l'allocation universelle

Verser à chacun un revenu de base universel et inconditionnel, l'idée n'est pas neuve. Sous nos latitudes, elle titille durant les années 80. Trente ans plus tard, le sujet bénéficie à nouveau d'une saison favorable. Tout en débats vifs.



La crise financière de 2008 n'est sans doute pas étrangère au regain d'intérêt pour l'allocation universelle. Ses preux chevaliers en sont toujours Philippe Defeyt, Paul-Marie Boulanger ou Philippe Van Parijs. Une idée qui séduit à nouveau, remarquent les Équipes populaires, invitant à en débattre cet automne (1). "Elle a notamment l'oreille de nombreux jeunes qui se sentent privés d'horizon et dramatiquement abandonnés aux emplois précaires", observe l'organisation d'éducation permanente. L'oreille aussi de "nombreuses personnes que les politiques d'activation détruisent. De nombreuses personnes qui ne se retrouvent plus dans le système et sont prêtes à le lâcher avant qu'il ne les lâche...". Une "seconde jeunesse pour l'allocation universelle", titrait en novembre 2013 la revue Démocratie (2).

à dédouaner les pouvoirs publics de leurs responsabilités en matière de politiques sociales." L'allocation serait facteur de dérégulation du marché du travail, en maintenant des emplois à bas salaire pour compléter le revenu de base, en accélérant l'"uberisation" de notre modèle économique et social. Elle ouvrirait "une large avenue" à la privatisation, notamment aux fonds de pension ou aux assurances privées auxquels ceux qui ont les moyens pourraient avoir recours pour compléter le socle de base. Avec, pour conséquence, un fossé accru entre les plus pauvres et les plus nantis. En bref, un effet contraire aux intentions des promoteurs de l'allocation universelle. À l'heure où la sécurité sociale se fait plus qu'écorner, Mateo Alaluf voit dans l'allocation universelle un piège qui sonnerait son glas. Il partage néanmoins le constat sur de nécessaires réformes. Mais il plaide pour d'autres dispositions : une augmentation des minima sociaux, une diminution du temps de travail - travailler moins, pour travailler tous -, des pensions décentes, la mise en place d'un revenu maximal...

Côté face

Mais que proposent les penseurs de l'allocation universelle ? Autour du principe, les scénarii sont pluriels. Ils varient selon les pays, les écoles. Centrons-nous sur l'idée qui vit tout spécialement dans le débat belge. Il s'agirait d'un revenu de base inconditionnel, c'est-à-dire octroyé indépendamment des revenus, du statut, de l'âge... L'allocation se chiffrerait à 500 ou 600 euros. Elle constituerait un socle. Les allocations de chômage ou de retraite et certains dispositifs d'assurance ou d'assistance sociale ne disparaîtraient donc pas, mais viendraient s'ajouter à ce revenu socle. Philippe Defeyt, co-promoteur du concept et, par ailleurs, président du CPAS de Namur, met en avant une série d'avantages à l'allocation. Elle simplifierait le système actuel de redistribution des revenus qui entremêle les dispositifs sociaux. Elle mettrait fin aux contrôles sur la vie privée notamment en matière de cohabitation. Elle induirait une moindre dépendance de nos vies à l'emploi - qui d'ailleurs se fait plus rare. Elle libérerait la créativité et les énergies pour développer des rêves, sans attendre le temps de la retraite.

L'ALLOCATION SE CHIFFRERAIT À 500 OU 600 EUROS. ELLE CONSTITUERAIT UN SOCLE. LES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE OU DE RETRAITE ET CERTAINS DISPOSITIFS D'ASSURANCE OU D'ASSISTANCE SOCIALE NE DISPARAÎTRAIENT DONC PAS, MAIS VIENDRAIENT S'AJOUTER À CE REVENU SOCLE.

Le mérite du débat

Soutien à l'autonomie ? Menace pour la cohésion sociale ? Le débat est vif entre les joueurs qu'on ne manque pas de croiser sur le terrain de l'allocation universelle. Comme l'écrivent Xavier Dubois et Christine Steinbach dans le dossier des Équipes populaires consacré à la question : "La force d'une utopie est bien souvent de permettre au débat public de se renouveler et à des horizons de s'ouvrir". Ici, le champ est vaste. Il met en discussion des principes essentiels qui font le socle d'une société : la solidarité, la justice sociale, la liberté des individus, les droits collectifs, la démocratie sociale... En bref de quoi bousculer notre vision de l'avenir.

// CATHERINE DALOZE

Côté pile

Mauvaise idée, clame notamment le sociologue de renom Mateo Alaluf. "Instaurer une allocation universelle reviendrait à fragiliser la sécurité sociale et

(1) Colloque organisé ce 22 octobre 2015 et publication d'un dossier *L'allocation universelle : plus de liberté... moins de solidarité ?*, Points de repères, n°44, oct. 2015. Voir www.equipespopulaires.be - 081/73.40.86.
 (2) Patrick Feltesse, *La seconde jeunesse de l'allocation universelle*, Démocratie, 1^{er} nov. 2013. Voir www.revue-democratie.be

Protection sociale pour tous

Suite au constat de l'échec des "objectifs du millénaire" formulés par l'ONU, comment rendre possible la protection sociale pour tous ? En avril dernier, le MOC (mouvement ouvrier chrétien) a tenté de répondre à cette question durant sa 93^e semaine sociale "Protection sociale : quelle soit mondiale !". L'ensemble des sessions abordées lors de cette semaine est publié dans le hors-série n°24 de la revue *Politique*, paru en octobre.

Infos : Protection sociale : quelle soit mondiale ! • Hors-série n°24 • Politique • octobre 2015 • 4 EUR • 02/538.69.96 • <http://politique.eu.org>

Du bon usage des lingettes

On trouve en Belgique plusieurs types de lingettes. Certaines, biodégradables, se désintègrent facilement dans les toilettes. D'autres endommagent sévèrement les canalisations et les pompes des systèmes d'épuration de l'eau, pour un coût annuel de 3 millions d'euros, répercuté sur le prix de l'eau payé par les consommateurs belges. Les dommages sur l'environnement sont également importants. Ils se traduisent par un accroissement de la pollution des cours d'eau et des mers. À partir du 1^{er} juillet, un nouveau pictogramme distinguera les lingettes à ne pas jeter dans la cuvette, pour permettre aux consommateurs d'adopter le bon réflexe!



Infos : 02/524.97.97 • <http://health.belgium.be>

Numeriser ses souvenirs

"Réparez vos souvenirs et soutenez les gens qui n'en ont plus", telle est l'accroche de la nouvelle campagne *Memorepair*, portée par la Ligue nationale Alzheimer. Cassettes vidéo, bobines, diapositives, négatifs, photos argentiques... Autant de supports qui conservent des instants particuliers ou des souvenirs de la vie quotidienne. La Ligue nationale Alzheimer propose de les numériser pour un prix équivalent à celui du marché. 30% du montant déboursé est alloué aux projets de la Ligue.

Infos : 0800/15.225 • www.memorepair.be

Archives du Crisp en ligne

Le Centre de recherche et d'information socio-politique (Crisp) analyse depuis 1958 les décisions politiques en Belgique et dans le contexte européen. Au total, plus de 2.000 numéros du *Courrier Hebdomadaire* sont parus à ce jour. Tous les exemplaires jusqu'à 2009 sont désormais accessibles gratuitement au format PDF et HTML, ceux des 5 dernières années le sont en *pay-per-view*. Les versions papier restent disponibles par abonnement ou en vente au numéro.

Infos : www.crisp.be

1.000 initiatives citoyennes !

Repair cafés, donneries, groupes d'achats collectifs, potagers collectifs... les initiatives en matière de consommation alternative en Wallonie et à Bruxelles sont nombreuses. Le Réseau de Consommateurs Responsables (RCR) les a répertoriées sur une carte interactive et participative. Grâce à cet outil, les citoyens désireux de consommer autrement accéderont plus facilement au millier d'initiatives répertoriées à ce jour. La carte est consultable sur le site du RCR et disponible gratuitement au format papier.

Infos : 081/22.69.50 • www.asbrcr.be

Prêts ? À vos dons !

C'est bientôt le 11 novembre et traditionnellement, durant 11 jours, la récolte de fonds du CNCND 11.11.11. Objectif : récolter de l'argent pour financer une cinquantaine de programmes en Asie, en Amérique latine et en Afrique pour que "la protection sociale pour tous" devienne une réalité.

Les trois quarts de la population mondiale, environ cinq milliards de personnes, n'ont pas accès à un mécanisme de protection sociale. Par ailleurs, les systèmes de sécurité sociale existants en Europe et en Belgique sont mis sous pression. C'est pourquoi, en collaboration avec les syndicats, les mutualités et des ONG, le CNCND-11.11.11 a lancé une campagne nationale de deux ans pour promouvoir la protection sociale dans les pays en développement et renforcer, plutôt que détricoter, les systèmes existants en Belgique et en Europe.

La protection sociale n'est pas un luxe inaccessible. Elle réduit au contraire la pauvreté et améliore la productivité économique. Les expériences menées au Brésil, au Rwanda ou en Bolivie démontrent qu'il est possible de poser les premiers jalons d'une couverture sociale quel que

soit le niveau de développement d'un pays. Les inégalités s'y voient diminuées, l'accès à la consommation est facilité, la santé des travailleurs y est garantie... Chacun participe à la vie économique et sociale du pays et c'est toute la société qui se porte mieux. C'est pourquoi 11.11.11 et ses partenaires ont l'ambition de soutenir dans le monde des initiatives qui permettront l'accès de tous à une autonomie, à la dignité, à l'équité et à la justice.

Ces objectifs sont partagés par les volontaires 11.11.11 et les motiveront, du 5 au 15 novembre, à interpeller les passants à la sortie des magasins, sur les marchés, à frapper aux portes... Ils leur proposeront du cacao bio et équitable, un calendrier du monde, des cartes postales signées Pierre Kroll, ou un nouveau livre de cuisine, *Saveurs & Valeurs*, rédigé par 20 chefs wallons de Génération W, le



La protection sociale pour tous : un objectif exigé jusqu'en Indonésie.

collectif qui valorise le patrimoine culinaire wallon.

Ces bénévoles s'immergeront sur le chemin des passants, s'inviteront dans leurs pensées, les interpellent sans crier gare ! C'est l'opportunité de

faire un brin de causette avec les ambassadeurs de la coopération internationale. Mieux : de partager avec eux les mêmes rêves d'une couverture sociale pour tous.

// MaC

Un dictionnaire pas banal et engageant

Les Équipes populaires entendent "démarrer les mots qui mentent". Ceux qui contribuent à "faire passer des mesures antisociales et contraires à la solidarité". Des mots aux usages changeants qui témoignent d'une certaine vision du monde.

Flexibilité, dumping fiscal, syndicat, empowerment... font partie du dictionnaire en construction. Une première version est lancée ce début novembre. Elle vise à stimuler les esprits autour de quelques vocables. Car l'organisation d'éducation permanente projette d'ores et déjà une seconde parution, dans un an. Une version enrichie de nouvelles définitions recueillies dans les écoles sociales, de journalisme, de marketing..., ainsi que dans d'autres groupes, notamment des militants du mouvement. Le dico se veut participatif. Il est aussi engagé et décalé.

Coup d'œil sur le concept. Prenons le mot "activation". Trois définitions lui sont attachées, comme pour la trentaine d'autres mots que *Le petit menteur*

recèle aujourd'hui. Une définition "néolibérale" le dit synonyme de responsabilisation, de dynamisme. Une définition "progressiste" en fait le synonyme de contrôle renforcé, d'exclusion. Puis, la page se termine par une définition volontairement loufoque. À côté d'un mini clown, on peut lire : "En physique, l'activation, c'est le bombardement d'un matériau à l'aide de particules qui donne lieu à la production d'atomes radioactifs. Sur le marché de l'emploi, c'est le bombardement du chômeur par des mesures vexatoires qui donnent lieu à la production de personnes révoltées et déçues par les politiques. Les fissures devenant de plus en plus grandes dans le réacteur, cela risque de provoquer une réaction en chaîne."

Voilà qui souligne l'importance des mots, l'utilité de les décortiquer – aussi en s'amusant. Ils sont porteurs de sens et de stratégies. "Si on vous parle de charges sociales, on induit l'idée que la solidarité est une charge pour la société. Alors que si on vous parle de cotisations sociales, on laisse sous-entendre qu'il est naturel de contribuer au fonctionnement de la solidarité", exemplifient encore les Équipes populaires.

Le petit menteur compte aujourd'hui une cinquantaine de pages. Il est disponible gratuitement en formats électronique et papier. Gageons que cette version provisoire s'enrichira solidement.

// CD

Plus d'infos : 081/73.40.86 • www.equipespopulaires.be

Réussir après l'échec en 1^{er} bachelier

Qu'est-ce qui fait qu'un étudiant qui a échoué son 1^{er} bachelier réussit l'année suivante après avoir redoublé ? Une recherche menée auprès de quelque 200 étudiants fournit des éclairages intéressants sur les facteurs d'échec et de réussite tels que les jeunes les perçoivent.

62% des étudiants qui entament un 1^{er} bachelier pour la première fois dans l'enseignement supérieur échouent. Un constat alarmant qui ne manque pas d'interpeller. Une étude menée en 2013 par l'Université de Liège apporte une contribution originale à une réflexion nécessaire. Objectifs ? Examiner dans quelle mesure la réussite des étudiants bacheliers peut être attribuée à des changements de représentations de comportements et d'attitudes. Repérer aussi les erreurs à ne pas commettre, les écueils à éviter. Et in fine, proposer des pistes de réflexions et bonnes pratiques sur la base des expériences et réflexions partagées par les étudiants eux-mêmes.



remédiation proposés. Sans oublier de réserver du temps aux loisirs et de s'aérer l'esprit.

Cela étant, la réussite ne repose pas que sur les épaules des intéressés. Les étudiants interrogés ne s'y trompent pas quand ils recommandent une série de mesures qui visent les acteurs de l'enseignement : un meilleur encadrement, des conseils méthodologiques plus développés, une amélioration des conditions matérielles pour les étudiants, etc.

// JD

Plus d'infos : Échouer puis réussir en 1^{er} bac, Faits et gestes n°42, revue de la FWB, printemps 2015. À lire sur www.federation-wallonie-bruxelles.n°42

Le petit Menteur

DICTIONNAIRE PARTICIPATIF, ENGAGÉ ET DÉCALÉ

Version de lancement (2015)

Éditions Équipes Populaires

Sodas

Les boissons sucrées sous la loupe

Sodas, nectars de fruits, sirops... Le choix est vaste ! Et la consommation de boissons sucrées ne cesse d'augmenter. Se désaltérer quotidiennement de tels breuvages comporte cependant des risques pour la santé. Explications d'Infor Santé, le service de promotion de la santé de la MC.

Une cannette de soda (33cl) contient l'équivalent de 7 morceaux de sucre alors que l'apport nutritionnel recommandé par jour est équivalent à 15 morceaux (soit 90g/jour). Cela signifie qu'en ingérant l'une de ces boissons, le consommateur a déjà atteint la moitié de sa dose de sucre quotidienne.

Analysons ce que contient quelques-unes des boissons sucrées les plus courantes...

- **Les sodas** sont aromatisés aux extraits naturels de citron. Composés d'eau gazéifiée, ils apportent en général 110g de sucre par litre. On y ajoute également différents extraits végétaux, aromatiques, acide citrique et colorants selon la marque.

- **Les colas** sont des sodas enrichis d'extraits de plantes, de noix de cola et de caramel qui leur donnent cette couleur brune si particulière. Ces boissons contiennent également de la caféine, un excitant qui peut causer des insomnies.

- **Les tonics et les bitters** sont des sodas enrichis d'extraits d'orange amère ou de citron vert, parfois aromatisés d'autres extraits végétaux comme le quinquina. Ce dernier contient de la quinine, un excitant du cœur dont elle accélère les mouvements. C'est pourquoi ces boissons sont déconseillées aux enfants.

- **Les sirops.** Malgré leur apparence parfois trompeuse, ce sont des boissons sucrées au même titre que les autres. Une dose de sirop mélangée à de l'eau donne une boisson sucrée

qui contient autant de sucre qu'une boisson sucrée du commerce. De plus, ils habituent les enfants au goût sucré.

- **Les nectars de fruits.** Il s'agit de purées de fruits concentrés additionnés d'eau et de sucre. Mieux vaut choisir un jus de fruits sans sucre ajouté !

Et le light ?

Les sodas *light* sont-ils une alternative aux boissons sucrées ? L'avantage des boissons *lights*, c'est le très faible apport en calories, proche de zéro. Donc d'apparence, même si on boit "sucré", on ne consomme pas une seule calorie supplémentaire. Par contre, contrairement à l'eau, ils entretiennent l'attrance pour le goût sucré ce qui peut entraîner davantage de grignotages.

Quels effets ?

Il y a par ailleurs plusieurs raisons pour ne pas abuser des boissons sucrées. D'après une récente étude américaine, les enfants qui consomment régulièrement des boissons sucrées sont 14% plus nombreux à développer un syndrome métabolique. Ce syndrome, qui regroupe différents symptômes (obésité abdominale, taux trop bas de bon cholestérol, hypertension...), mène souvent à des problèmes cardiovasculaires ou à un diabète de type 2. Le principal responsable étant le fructose (composant du saccharose : sucre présent en grande

quantité dans ces boissons).

Par ailleurs, les dents en pâtissent. Lorsque l'on consomme des sodas, une forte concentration de glucides simples (fructose, saccharose, glucose) se retrouve sur les dents. Ces glucides fermentent par l'action de bactéries et dissolvent l'émail des dents, ce qui cause de nombreuses caries.

Quant à l'apport nutritionnel des boissons sucrées, il est quasi nul. En effet, ces boissons contiennent peu ou pas de vitamines, de minéraux, de protéines, de fibres ou d'autres éléments essentiels. On les appelle d'ailleurs "les calories vides". Par contre, on y retrouve des additifs comme des arômes, des émulsifiants, des conservateurs et des colorants alimentaires... Bref de nombreux ingrédients dont on se passerait bien.

>> Extrait de l'outil "Et toi, t'en penses quoi ?", à destination des ados, de leurs professeurs et de leurs éducateurs. Voir : www.et-toi.be

LES SODAS LIGHT
ENTRETIENNENT
L'ATTRANCE POUR
LE GOÛT SUCRÉ.



© DR. THOMAS BELLEFÈRE

Eaux

Boire de l'eau, bon pour la ligne et la santé

Est-ce que boire de l'eau amène à maigrir ? Tout dépend des circonstances, du moment et de la quantité... Depuis bien longtemps circulent des idées telles que "boire de l'eau fait maigrir", "boire permet d'éliminer"... Qu'en penser ?

Tout d'abord, rappelons que l'influence de la publicité a certainement joué un rôle dans la naissance de ces idées.

Ensuite, qu'elles détiennent parfois une part de vérité, mais qui n'est pas toujours celle qui paraît évidente.

Boire de l'eau fait maigrir ?

L'eau n'a pas ce pouvoir magique. Si nous buvons de l'eau, c'est d'abord pour nous hydrater, c'est-à-dire pour compenser les pertes d'eau de notre corps. Chaque jour, un litre et demi d'eau est éliminé par, entre autres, les urines, les selles et la peau. La nourriture couvre une partie de nos besoins en eau, le reste doit provenir des boissons. Cependant, quand nous buvons de l'eau... nous ne buvons pas autre chose, comme des sodas, du jus, des bières ou autres boissons alcoolisées riches en calories. Boire de l'eau ne contribue pas à faire grossir, contrairement à ces autres boissons.

Boire de l'eau permet d'éliminer ?

Il est vrai que nous éliminons certaines substances produites par le

fonctionnement de notre corps, via les urines. En buvant beaucoup, nous augmentons le volume des urines, ce qui permet de diluer et d'éliminer ces déchets. Des urines trop concentrées peuvent favoriser la formation de cristaux (par exemple de calcium, d'acide urique...) et l'apparition de calculs urinaires. Ces derniers peuvent provoquer des crises douloureuses lorsqu'ils empruntent les voies urinaires.

Boire de l'eau avant les repas

Une étude publiée récemment évoque l'effet de la consommation d'eau avant les repas chez des personnes obèses. Après avoir reçu des conseils relatifs à l'alimentation et à l'activité physique, des personnes obèses ont été réparties en deux groupes. Dans le premier groupe, les participants devaient boire ½ litre d'eau une demi-heure avant les repas. Dans le second groupe, les personnes devaient imaginer avoir l'estomac rempli avant le repas. Les chercheurs ont comparé le poids des personnes des deux groupes après 12 semaines. Dans le groupe ayant consommé de l'eau avant le repas, la

perte de poids était en moyenne de 1,3 kg de plus que dans l'autre groupe. Chez les personnes ayant appliqué la consigne d'absorber ½ litre d'eau avant les trois repas de la journée, la perte atteignait même 4 kg de plus, par rapport à celles ayant bu cette même quantité avant un seul repas.

Il semble donc que la prise de deux grands verres bien remplis d'eau, 30 minutes avant les repas principaux, puisse contribuer à une perte de poids, à condition d'être associée à d'autres mesures classiques : des activités physiques régulières et l'adoption durable d'habitudes alimentaires saines.

Il n'y a guère de raison de ne pas tenter une mesure aussi simple et économique. Soulignons aussi qu'il n'y a pas d'obligation de boire des eaux minérales, l'eau du robinet a toutes les qualités requises pour nous hydrater.

// MONGENERALISTE.BE

>> Pour mieux comprendre la santé et celle de votre entourage, consultez le site : www.mongeneraliste.be, partenaire de la MC. Réalisé par des médecins de famille, il offre une information sérieuse et validée.

La "taxe sodas"

Au 1^{er} janvier 2016, entrera en vigueur la fameuse "taxe santé". Soit 0,01 euro par boisson sucrée de 33 cl et 0,03 euro par boisson d'un litre.

Les boissons visées : les sodas non *light* et *light* (aussi sous forme de poudre ou de sirop). Par contre, le lait, l'eau plate et pétillante ainsi que les jus de fruits ne sont pas concernés, assure-t-on au cabinet du ministre des Finances.

Cette mesure fait partie de l'opération dite *tax shift* que le gouvernement Michel a décidée cet été. Un paquet chamarré avec la réduction des cotisations patronales, l'augmentation de la TVA sur l'électricité, le relèvement des accises sur l'alcool, le tabac et le diesel, etc. Au programme aussi : cette nouvelle accise sur les sodas. La ministre de la Santé, Maggie De Block, a indiqué qu'elle inscrivait cette dernière dans un cadre plus large : celui d'un plan national nutrition, encore à venir. Mais le gouvernement a voulu fixer ces mesures budgétaires plus rapidement. La taxe sur les sodas est donc entérinée et doit rapporter 50 millions d'euros en 2016.

Taxer la malbouffe, l'idée ne date pas d'hier

Peser fiscalement sur certains produits de consommation est une piste régulièrement évoquée par les gouvernements afin d'enranger des

monts supplémentaires. En ciblant des produits à taux élevé de graisses saturées ou de sucres, d'aucuns y voient aussi un moyen de changer les comportements vers une meilleure santé. Ces velléités de taxer la malbouffe – prises isolément – ne résonnent toutefois pas toujours comme une bonne idée. Elles suscitent sinon l'accueil mitigé, le débat. Ne serait-il pas plus profitable d'informer le consommateur, de le sensibiliser à la problématique de la malbouffe plutôt que de sanctionner ses achats ? N'est-ce pas pénaliser le bout de la chaîne – le consommateur lambda – sans atteindre le cœur de la production : l'industrie agroalimentaire ? N'est-il pas paradoxal de laisser la pub pour les sodas envahir l'espace public tout en taxant le consommateur à l'achat ? N'est-ce pas défavoriser encore les plus pauvres qui consacrent une part importante de leur revenu à l'alimentation ? N'est-ce pas aboutir à une augmentation des achats de produits taxés dans les pays limitrophes – plus favorables financièrement ? Une chose est sûre : le prix – s'il n'est pas à négliger – n'est pas le seul facteur en jeu. Et de loin.

// CD

Enfants

Les soins intimes du petit garçon

Lorsque naît leur premier garçon, les parents s'interrogent sur la bonne attitude à adopter par rapport au développement du pénis de leur fils. Faut-il le décalotter (1) dès le plus jeune âge ou au contraire laisser faire la nature et ne pas forcer ? Quand faut-il s'inquiéter d'un prépuce trop serré ? Quelles sont les interventions possibles ? Réponses tout en nuances.



© PHOTO ALTO BELANGIAGE

Il suffit d'en parler autour de soi ou de lire ce qui se partage sur les réseaux sociaux pour s'en rendre compte : le décalottage et la circoncision font partie des interrogations les plus fréquentes des jeunes parents d'un petit garçon. En la matière, chacun y va de ses conseils, partage ses expériences, fait part de ses convictions ou regrets, manifeste son désarroi. C'est que le sujet est délicat. Il touche éminemment à l'intime. Dans le même temps, il renvoie à des conceptions culturelles et religieuses différentes, à des traditions aussi, ancrées parfois depuis des générations. Par ailleurs, d'un point de vue strictement médical, le fait que différentes "écoles" continuent à se côtoyer ne facilite pas les choses pour les parents... Essayons d'y voir plus clair.

Un peu d'anatomie

À la naissance, le prépuce – la peau qui recouvre l'extrémité du pénis – adhère complètement au gland. Chez 95% des nouveau-nés, l'orifice formé par le prépuce est serré. Jusqu'à l'âge de trois ou quatre ans, il est physiologique que le gland ne se découvre pas, même en cas d'érection spontanée. Ce n'est donc pas un phénomène anormal. La rétraction du prépuce est impossible chez 50% des garçons d'un an, 20% des petits de deux ans et 10% des gamins de trois ans. Du point de vue hygiénique, il est plutôt bénéfique que le prépuce continue de couvrir le gland : c'est la période des couches et le prépuce protège des urines et matières fécales.

Le développement du pénis est très progressif jusqu'à la puberté. Avec les années, l'anneau

"Il faut apprendre à l'enfant à se laver le zizi comme on lui apprend à se laver les dents."

prépuce – à savoir l'ouverture du prépuce – s'élargit et devient élastique. Peu à peu, avec les érections, gland et prépuce vont se séparer naturellement. Résultat : à 10-12 ans, 95% des garçons ont un prépuce tout à fait assoupli normalement, sans décalottage forcé. Ils sont 99% à l'âge de 16 ou 17 ans.

En finir avec la méthode à la dure

Pendant des décennies, on a demandé aux parents – et aux mamans en particulier – de décalotter leur nourrisson ou petit garçon à chaque bain, quitte à forcer les choses. Ces recommandations médicales étaient basées sur l'idée que des infections pouvaient se loger entre le prépuce et le gland et que le décalottage favorisait l'hygiène en nettoyant les sécrétions sous le prépuce. On avait également peur du phimosis (un prépuce trop serré qui empêche la sortie du gland). On pensait aussi que le décalottage forcé éviterait des saignements et infections lors des premiers rapports sexuels...

Cette ancienne méthode reste encore inscrite dans l'imaginaire collectif et dans les habitudes familiales. Et certains médecins continuent à recommander le décalottage forcé dès le plus jeune âge. Pourtant, cette pratique est douloureuse et traumatique sur le plan psychique pour l'enfant. Elle est également inutile – la séparation du prépuce et du gland s'effectue naturellement avec le temps – et elle s'avère

"DE NOS JOURS, ON CONSEILLE DE LAISSER FAIRE LE TEMPS ET DE NE PAS FORCER LE DÉCALOTTAGE D'UN PRÉPUCE SERRÉ."

La circoncision, dans quelles situations ?

Les indications médicales de la circoncision (le fait de couper le prépuce) sont rares chez l'enfant et l'adolescent : maladies de la peau du prépuce, inflammations du gland et du sillon récidivantes... Chez le nourrisson, certaines malformations congénitales des voies urinaires représentent la principale et rare indication afin d'éviter une infection des reins (pyélonéphrite).

Le traitement du phimosis (un prépuce trop étroit qui empêche le décalottage) est souvent invoqué comme étant la "bonne indication médicale" pour pratiquer une circoncision chez l'enfant. En fait, une indication chirurgicale dans ce cadre-là est très rare quand le développement du prépuce est respecté. Et des alternatives moins mutilantes existent. On peut procéder à des traitements médicamenteux à base de crèmes (comme expliqué ci-dessous). En cas d'échec, une intervention chirurgicale moins invasive est envisageable : la plastie du prépuce. Cette opération permet de conserver le prépuce dont la forme sera simplement modifiée.

La circoncision est le plus souvent pratiquée pour des raisons religieuses (chez les juifs et les musulmans), par tradition culturelle ou sur la base de recommandations hygiénistes, comme aux États-Unis par exemple. Le principal argument invoqué est que le gland étant dénudé, le pénis est plus facile à laver. Rien ne permet pourtant d'affirmer qu'un pénis circoncis est plus "hygiénique" qu'un pénis qui ne l'est pas si l'on adopte au quotidien les gestes simples de lavage. La diminution du risque de transmission du VIH de la femme à l'homme chez les hommes circoncis est aussi

fréquemment avancée par les partisans de la circoncision pour raisons d'hygiène. Toutefois, cet avantage n'est valable que sur une courte durée. En effet, les études démographiques et de santé ne montrent aucune différence de prévalence de VIH entre les hommes circoncis et non circoncis dans des pays à fort taux de VIH (1). En définitive, seul le port du préservatif est protecteur des maladies sexuellement transmissibles.

Quoi qu'il en soit, si la circoncision peut représenter des avantages du point de vue de l'hygiène ou de la santé pour les adultes, il apparaît peu probant d'invoquer ces arguments pour des enfants qui plus est bénéficient de bonnes conditions d'hygiène. A contrario, la circoncision n'est pas une intervention anodine. Certains mouvements comme Droit au corps (2) en appellent ainsi à ne pas pratiquer d'interventions chirurgicales – sauf indications médicales – avant que l'intéressé puisse y consentir (à la puberté voire à l'âge adulte).

JJ/D

(1) À lire sur le site du Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles - www.gamps.be
(2) www.droitau Corps.com

même nocive : les risques d'infection prétendument évités sont tout simplement favorisés par le décalottage forcé. Sans parler des risques de phimosis cicatriciels provoqués par la trop forte pression exercée sur le prépuce.

Laisser faire la nature

Le message et les pratiques ont fortement évolué même si l'on ne peut pas parler de consensus au sein du corps médical. Il n'existe d'ailleurs pas de *guidelines* ou de recommandations de bonnes pratiques à destination des pédiatres et généralistes, comme c'est le cas dans bien d'autres matières médicales. "Une lacune sans doute", convient Françoise Mascart, secrétaire scientifique du groupement belge des pédiatres de langue française et pédiatre au CHC de Liège. L'hygiène du petit garçon ne semble pas davantage être approfondie dans le programme de cours des futurs médecins et pédiatres.

À 10-12 ANS, 95% DES GARÇONS ONT UN PRÉPUCE TOUT À FAIT ASSOULPI NORMALEMENT, SANS DÉCALOTTAGE FORCÉ. ILS SONT 99% À L'ÂGE DE 16 OU 17 ANS.

"De nos jours, on conseille de laisser faire le temps et de ne pas forcer le décalottage d'un prépuce serré, ce qui vaut donc pour la grande majorité des tout-petits", explique Stéphanie Jasienski, chirurgienne et urologue pédiatrique au CHU de Charleroi. Françoise Mascart confirme : "En consultation, je regarde si le prépuce du petit garçon est décalottable. Si la peau qui recouvre le gland s'ouvre (cela arrive quand même), j'explique aux parents qu'il faut nettoyer en dessous. Par contre, si le prépuce reste collé, je leur dis de surtout ne pas y chipoter. Cela ne sert à rien d'en faire une obsession". Stéphanie Jasienski souligne encore : "Vers l'âge de 4-5 ans, généralement, l'enfant arrivera à se décalotter seul, en tirant lui-même sur la peau de son zizi. La fin du bain est une bonne occasion car c'est un moment de détente et l'eau tiède assouplit la peau. Ce geste quotidien permet de libérer progressivement les adhérences résiduelles". Et de livrer des conseils en matière d'hygiène : "Il faut apprendre à l'enfant à se laver le zizi comme on lui apprend à se laver les dents. Cela n'a rien de compliqué, que l'enfant soit décalottable

ou pas. Le pénis doit être lavé quotidiennement au savon et au gant de toilette, comme n'importe quelle autre partie du corps".

Intervenir médicalement ?

Dans la plupart des cas, il n'y a donc rien à faire et aucune raison particulière de s'inquiéter. En cas de doute ou de question, il ne faut toutefois pas hésiter à consulter un pédiatre qui pourra détecter un éventuel problème et conseiller au mieux sur ce qu'il y a lieu de faire ou pas.

"Si un garçon n'est pas décalotté à 5-6 ans, voire à 7-8 ans, il n'y a rien de grave, estime Stéphanie Jasienski. On peut encore laisser faire le temps. Mais s'il y a une demande ou une anxiété chez les parents ou l'enfant, on peut proposer des interventions non chirurgicales pour faciliter le décalottage." Le médecin peut le pratiquer sur un prépuce assoupli par l'application, pendant plusieurs semaines, d'une crème à base de cortisone. Ce geste médical peut aussi s'effectuer sous Meopa (un gaz administré pour détendre l'enfant), après application d'une crème anesthésiante sur le prépuce, peu avant la consultation.

"Dans la majorité des cas, on arrive à résoudre les problèmes et à éviter ainsi une éventuelle intervention chirurgicale", assure Stéphanie Jasienski. Mais elle reconnaît que ces actes sont parfois douloureux et peuvent être traumatisants pour l'enfant. Il s'agit toujours d'un décalottage forcé du prépuce, même s'il est réalisé de telle sorte qu'il soit le moins brutal possible...

Il reste néanmoins légitime de simplement attendre que tout s'arrange spontanément...

JJ/JOËLLE DELVAUX

(1) Décalotter consiste à découvrir l'extrémité de la verge en repoussant le prépuce qui recouvre le gland pour effectuer des soins d'hygiène.

Don de sang

Bien plus qu'une affaire de globules...

Le don de sang se porte plutôt bien en Belgique. Mais la fidélisation des donneurs, elle, exige des trésors d'imagination. Surtout que les besoins de sang, mondialisation aidant, ne cessent de se diversifier.

Il y a quelques années à peine, la Croix Rouge et les autres collecteurs de matériel sanguin (peu nombreux) se faisaient un... sang d'encre. Avec la sophistication croissante des soins de santé et l'allongement de la durée de la vie, le secteur craignait de devoir affronter des ruptures d'approvisionnement. Parallèlement, il s'inquiétait de la perspective de voir disparaître "naturellement" (par décès) un certain noyau dur de donneurs : ceux qui, nés au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, se faisaient un point d'honneur à livrer le plus régulièrement possible leur matériel sanguin. Ceux-là, les plus fidèles, appréciaient de recevoir un diplôme attestant une longue carrière de donneur (la pratique n'a d'ailleurs pas disparu). Il y a deux ans, nouveau coup dur : le gouvernement fédéral supprime l'octroi automatique d'un jour de congé, en cas de don, à tous ses fonctionnaires. Il est imité ensuite par divers organismes para-régionaux, parastataux, communaux, etc. L'effet est immédiat : relativement stable jusque-là, le nombre de donneurs à la Croix-Rouge chute de 93.000 en 2012 à près de 87.700 en 2014.

Pas de panique

À la Croix-Rouge, on est resté zen. Cette relative sérénité s'explique par divers facteurs. "Dans tous les pays industrialisés, le besoin de sang a diminué", explique Ivan De Bouyalsky, directeur général du Service du sang. *Immaginables il y a quelques années encore, des progrès considérables ont été réalisés en matière d'interventions chirurgicales non-invasives. Parallèlement, des programmes d'utilisation rationnelle du sang - de plus en plus considéré comme un matériau noble et cher - ont été mis en œuvre, retardant ou rendant superflues des transfusions.* Un autre constat a modéré les angoisses du secteur : la jeunesse répond bel et bien présente aux appels. Si un peu plus de 4% de la population en âge de faire un don passe à l'acte (de 18 à 65 ans), ce pourcentage grimpe à 7% chez les hommes âgés de 18 à 22 ans et à 10% chez les femmes du même âge. Bravo, les filles ! Il faut dire que, pour des raisons historiques, de gros points de collectes sont situés sur les campus universitaires. Autre motif de satisfaction : les appels en période de risque de pénurie (juillet/août et fêtes de fin d'année) sont généralement reçus cinq sur cinq par la population.

S'adapter à la mondialisation

Les défis sont donc ailleurs, moins quantitatifs que qualitatifs. "De nouveaux antigènes (1) sont découverts en permanence, explique Ivan De Bouyalsky. Cela rend l'architecture

des groupes sanguins bien plus complexe que les grands groupes connus du public (NDLR: A, B, AB, O et les rhésus). Pour répondre à des besoins spécifiques (malades nécessitant des transfusions fréquentes, malades d'origine ethnique non-majoritaire, etc.), certains sous-groupes de sang, difficiles à trouver, sont nécessaires. Afin de maximiser les chances de trouver un sang totalement compatible, il nous faut recruter et, surtout, fidéliser davantage de donneurs d'origine subsaharienne." Vu le brassage croissant des populations, cette nécessité se fait également ressentir avec les populations d'origine asiatique,

notamment chinoises. Problème : pour des raisons bien compréhensibles, notamment culturelles, certains de ces groupes ethniques ont tendance à peu donner leur sang.

Clarté requise

La Croix-Rouge aimerait doubler à brève échéance son "stock" de donneurs africains (1.700 personnes). Quant à l'ASBL La transfusion du sang, qui couvre à Charleroi une population de 500.000 personnes, elle

se félicite d'avoir été présente cette année pour la première fois à la fête de l'Aïd en juillet dernier. Près de 8.000 personnes de confession musulmane - autant de donneurs potentiels - y étaient présentes. "Les personnes de la deuxième et de la troisième génération ont un profond souci d'intégration", précise Laurence Lecomte, responsable des prélèvements et de la promotion. Le don de sang est un puissant moyen pour y arriver. Mais il nous incombe d'être très clairs dans notre communication et de surmonter l'obstacle des langues. Car nous courons en permanence le risque de nous faire reprocher une forme d'exclusion, si nous refusons momentanément le donneur." En effet, certaines circonstances liées à des maladies ou des interventions médicales récentes (endoscopie, extraction dentaire, fièvre, accouchement...), à des tatouages et piercings ou à des comportements sexuels jugés peu souhaitables aboutissent à des refus de don allant de 24 heures à plusieurs mois, voire à un écartement définitif (lire ci-dessous).



L'année dernière, 156.000 dons de sang ont été réalisés auprès de la Croix-Rouge en Wallonie

Donner son sang, pour s'intégrer

La question des critères d'exclusion est délicate. Le donneur potentiel doit remplir un jeu de questions/réponses qui suppose une transparence totale de sa part. Ces critères ne varient pas seulement selon les habitudes (sexuelles ou autres) ou les régions exotiques fréquentées récemment, mais aussi selon les époques. Allez donc expliquer à l'homme d'affaires rentré de l'Exposition internationale de Milan que son sang est momentanément jugé impropre au don (à cause de la présence estivale, en Italie, de moustiques suspects de véhiculer le West Nile Virus), alors qu'un jeune de 20 ans un brin débraillé, consommateur occasionnel de haschich est, lui, accepté (à certaines conditions)!

Le défi consiste à pouvoir accueillir tout le monde dans les points de collecte, tout en étant d'une vigilance maximale sur la sécurité. D'autant plus que les profils des donneurs sont très variés, y compris quant à leurs motivations. "Les gens donnent leur sang par générosité, c'est évident", précise Laurence Lecomte. Mais certaines personnes se présentent chez nous avec leurs voisins dans l'espoir de faciliter leur intégration dans un nouveau quartier ou de rompre leur isolement social."

Du sang dans les zonings

Mal communiquer, y compris au moment du don, c'est risquer de briser net les élans de générosité qui mettent parfois des mois à se concrétiser.

C'est la raison pour laquelle la Croix-Rouge tente de disposer de relais dans ses points de collecte décentralisés (par exemple les entreprises : banques, assurances, mutualités...) ou, quand c'est possible, d'y passer deux fois plutôt qu'une seule. Une première visite pour un échange général sur le don; une seconde pour procéder aux collectes proprement dites, les plus conviviales possibles. L'organisation humanitaire espère ainsi réduire à portion congrue les donneurs potentiels qui, après avoir accepté de consacrer du temps aux démarches administratives (file, questionnaire à remplir, rencontre avec le médecin), se verraient soudain signifier une exclusion de don. Des conditions idéales pour voir fleurir des réactions du type "on ne m'y reprendra plus!"...

Depuis l'année dernière, l'organisation se déplace aussi dans les zones d'activités économiques, afin d'intégrer aux collectes le personnel des PME. Pas simple, là non plus. Car, une fois l'effet de nouveauté créé (souvent avec succès), il faut conserver l'intérêt des petits et moyens patrons, confrontés à des soucis d'organisation. Pas question, par exemple, de laisser un chauffeur ou un grutier remonter sur son engin directement après le don...

// PHILIPPE LAMOTTE

Les gays sur la touche

Face au questionnaire à remplir avant le don, les homosexuels crient à la discrimination. Plus pour longtemps ?

Une "humiliation" pareille, François (48 ans) n'est pas près de l'oublier. Ce jour-là, il se présente pour la première fois, dans son entreprise, pour donner son sang. Embêtée mais catégorique, l'infirmière lui signifie que son don est refusé. Car François est homosexuel : il l'a mentionné dans son questionnaire en toute transparence. "Moi qui étais venu pour un geste altruiste, je me retrouvais recalé comme un mauvais élève. Dur, de repasser en sens inverse la file des collègues, en prétextant un ennui passager de santé !" Or François vit une relation stable avec son compagnon depuis douze ans. Et il estime que nombre de ses ami(e)s hétérosexuel(le)s multiplient, parfois sans protection, les relations hors couple. "Si ces personnes déclarent à la Croix-Rouge être fidèles à leur partenaire, celle-ci leur accorde un a priori de confiance. Mais aux gays, qui remplissent la même déclaration sur l'honneur, on dit qu'il n'y a pas - et jamais - de confiance possible." De là, l'accusation de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Depuis 2009, 28 dossiers de ce type ont été ouverts au Centre pour l'égalité des chances.

À la Croix-Rouge, on rappelle qu'on est obligé de respecter la loi. Et que ce n'est pas tant la multiplicité présupposée des partenaires qui est en cause chez les homosexuels de sexe masculin, que le type de rapports sexuels privilégiés par eux : les risques de transmission de maladies virales sont plus élevés. Depuis de nombreuses années, les ministres de la Santé successifs sont bombardés d'interpellations à ce sujet. Le Conseil supérieur de la santé et la Cour européenne de justice, parmi d'autres, ont été associés aux débats. Jusqu'ici, en vain : un homme ayant des relations sexuelles avec un autre homme est interdit de don, point barre. Base de ce "bannissement" : la prévalence supérieure du virus HIV chez les homosexuels, d'après les données épidémiologiques de l'Institut scientifique de Santé publique.

Partout pareil ? Non. En Italie et en Espagne, ce n'est pas le cas. En Australie, en Suède, en Grande-Bretagne, le don "homosexuel" est autorisé, moyennant des conditions d'abstinence antérieure au don (d'une durée variable). En France aussi, ça bouge : il est question de revoir le questionnaire. À la Croix-Rouge en Belgique, on convient que notre pays ne pourra pas conserver très longtemps cette posture de "village gaulois". Reste à voir si la modification légale attendue par la communauté gay, qui pourrait ne pas tarder, ouvrira vraiment les portes d'un réel changement. Ou si, en transformant une exclusion permanente en une multiplicité d'exclusions successives (de douze mois en douze mois, par exemple), elle relèvera du pur symbole.

// PHL

(1) Les antigènes sont des molécules permettant notamment de distinguer les groupes sanguins.

COMMENT INSÉRER UNE PETITE ANNONCE ?

Les petites annonces sont réservées aux membres de la Mutualité chrétienne. Chaque famille bénéficie, par année civile, d'une première annonce au prix préférentiel de 5 euros. Toutes les autres parutions se font au tarif de 12,50 euros par annonce.

1. Rédigez votre annonce en lettres capitales sur papier simple.
 2. Effectuez votre virement sur le compte
Code IBAN : BE77 0000 0790 0042 - Code BIC ou SWIFT: BPOT BE BI.
au nom des Editions Mutualistes en précisant le nombre de parutions souhaitées.
 3. Envoyez votre annonce en joignant votre vignette jaune ainsi qu'une copie de la preuve de votre paiement au "Service des petites annonces", En Marche, chée de Haecht 579 BP40 - 1031 Bruxelles ou fax : 02/246.46.30 ou enmarche@mc.be - tél : 02/246.46.27.
- Dates ultimes de rentrée des annonces :
le vendredi 20/11 pour l'édition du 03/12.
le vendredi 04/12 pour l'édition du 17/12.

Attention ! Vos petites annonces ne seront publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la vignette jaune et une copie de la preuve de paiement. Les petites annonces paraissent sous la seule responsabilité de leurs annonceurs.

Auto/moto/vélo

Av: kit pneu neige + jantes 175/65/14 de 2013, anc. modèle C3, 225€. 0497-10.52.21. (A51926)
Av: voiture Renault Clio, 95, 1400cc essence, adaptée, moins de 60.000km, +élévateur pour voiturette automatique, ét. impeccable, prix à discuter. 0494-08.04.26. (A51916)

Camping

Middelkerke, av. pr. cse. sanfé, chalet style provençal (n°104), camping "Tourist", prix interr., pr. vitesses bureau camping. 0475-51.63.21 (Marléne). (C51906)

Divers

Av: vêtements dame, parf. état, de la T42 à T52. 081-43.48.85 ou 0473-30.19.85 ap. 20h. (D51940)
Recherche vieilles plaques anc. de réclame en email, Alja, Belpa, Spa ou autres, de 10 à 1000€ et + selon modèle, me déplace partout. 0475-69.04.45-joki01@telenet.be (D51247)
Chaise hte. PVC pour BB, de 6m à 3a., réglable et impec. 20€, parc BB sur roulettes réglable et impec. 25€, 2 faut. club club blanc cassé, 50€/2pces, 2 parasols bois + pieds. 0495-43.40.77. (D51942)
Av: livres Delhaize, anc. livres Artis-Hervais + livres divers, 3 couvre-lits au crochet. Servais G., av. de Chauny 14, 5300 Andenne. (D51936)

Av: poêle à bois en fonte rect., H: 0,75, t: 0,55, prof: 0,40, 4 trous évac. chaudière, 2 portes (1 vitrée, 1 cendres), intr. pierres réfract., B. et Gonay, 063-22.14.25. (D51937)
Cherche poussette vintage Maclaren, simple et double, en bon état. 0489-02.52.28. (D51939)
Av: frigo à vin, état neuf, 100 bouteilles, 10 tablettes réglable de 8 à 16°, marques Bosch, 550€. 02-415.95.18. (D51941)
Av: peinture huiles/foile, Léon +Devos 50 x 59 (1897-1974), nature morte, 400€. 0478-65.12.70. (D51931)
Av: suite décès 50% de réduction sur paquets de 20 changes anatomiques, super pour incontinence légère à forte. 087-37.76.42. (D51928)

Av: lux. sac de voyage cuir "Desmo" Italie, doublé écossais, 50x35cm, 150€. 04-342.34.45. (D51921)
Av: landau Chicco, servi lib., inclus: maxi cosy, poussette, chancelière, protect. pluie, parasol, sac nursery, attaches sécurité + attach. voiture. 0477-62.37.66. (D51922)
Av: occasion, fauteuil "pédicure", articulé manuellement, prix: 100€, à discuter. 069-35.32.28 le soir. (D51920)
Av: lit médic. en bois clair avec télécommande pouvant lever et baisser la tête, le dos et les pieds, perroquet et barrières de sécur. amovible, parf.ét., 600€. 0479-52.17.03. (D51917)

Av: manteau de fourrure en vison T48 et veste lapin noir T40 + accessoires: toque, écharpe en renard, prix: 600€, état impec. 081-41.34.42. (D51915)
Av: très belle cheminée en pierre de France avec cassette B&G, cse. transformation, régl. de Ciney, prix à discuter. 0477-88.50.02. (D51900)
Av: lit médic. électr., régl. en haut+ buste et pieds avec bar. et matelas anti-escarres + en prime 1 matelas anti-esc. à air pulsé avec moteur, 1.000€, servi Imois, 04-358.36.15 Fléron-Herve (D51896)
Av: cse. déc., fauteuil médic. Revilax, 3 moteurs, coul. auberjane, en visco-élastique, entr. facile, ét. impec., très peu servi, ach. 1800€, vend 900€, à enlever à Tournai. 0476-22.41.88. (D51888)

Musée recherche uniformes et objets divers des guerres de 14-18 et 39-45. Aidez-nous à transmettre la mémoire, renseignements. 0475-97.31.14. (D51848)

Villégiature (Belgique)

Coxyde, St-Idesbald, particulier loue villa au calme, tt. cft., 4ch., sdb, douche sép., Toussaint, w-e., sem., Noël, Nouv-ann. 010/24.34.28 - 0475/61.10.52 (V51912)
La Panne, appart. 4p., au centre et à 50m de la mer, 3e ét., asc., tv, apd: 180€/sem. 0477-82.37.13 - ebarbioux@gmail.com (V51933)

Westende. à l. tr.b.studio, 4e. étage, coin digue, tbvue s/mer, 4 p., entrén., 1 ch. sép., tt.conf., centre commerces, tv, asc., long w.e. sem. qz. mois. 071-76.02.47 - 0478-91.57.53. (V51934)

Coxyde digue, loue appart. tr. soign., 2e ét., 2-5p., 2ch., tt. conf., wifi, tv, balcon. 063-57.23.71 - 0473-73.04.29 - http://perso.infonie.be/locapart (V51899)

La Panne, appart. av. gar., face à la mer, centre de la digue, 2ch., tt. conf., très lum., loue tte. l'année du sam. au sam., de 380€ à 630€. 010-880424 - 0477-742862. (V51919)

Ard. prox. La Roche, chambres d'hôtes et gîtes 2-10-20p., endr. calme. 084-34.44.31 - www.gitesdavid.be (V51768)

Coxyde, app. 5p., 2ch, sdb, wc, cuisine, living, hall, 30m, digue, côté soleil, tt. confort, tv, dvd. 04-370.15.63 - 0473-69.94.34. (V51793)

Coxyde, villa rénovée, confort, 4 ch., 2 sdb, 14p., jard., qrs, 900m de la plage, été: 1.050€/sem (chges. comprises), 0479-49.86.11. (V51633)

Malmédy, Cligneval, gîte de vacances, site unique, 2-5p., dépliant sur demande. Tél/fax: 080-33.92.89 - 0474-68.19.74. (V51474)

Lacs de l'Eau-d'Heure, gîte de rêve, 3 épis, jusq. 9p., tt.cf., Internet, jard., pkg., prom. balisées, douceur d'1 village ent. de champs et de bois. 0477-796771 - www.gitelelilleul.be (V51575)

Longfaye calme hameau Htes Fagnes, nb. prom., vélo, vitt. ski, anc. ferme, gîtes ruraux 3 épis, clairs spac. 1-2 ou 3ch. 080-33.97.19 - henrifagnoute@skynet.be - http://loger.skynetblogs.be (V5111)

Westende, à l. tr. beau stud. mod., coin digue, v. mer, 2e ét., 4p., 1ch. sép., tv, tt. cf., asc., libre du 19 au 26/12 et svts., sem., qz. ou mois. 071-342667 - 0478-7207.05. (V51929)

Villégiature (France)

Roquebrune-Cap-Martin, appart. 2ch. + pkg., à 60m mer, le ou 2e qz. mal, le qz. juillet, le qz. sept. 0478-25.86.19. (V51911)

Côte d'Opale, Wisissant, à 50m plage, appart 4 p., séj, 2 clic-clac, tv, cuis. équip., 1 ch., sdb, wc sép., terr. clot., tt. conf. 0495/32.28.95 - zimwatapp@gmail.com (V51722)

Roquebrune, Cap-Martin, Menton, à l. ttes. périodes, studio 5-0., tt. conf., gde. terr., belle vue montagne, bord de mer, tv, micro-ond., photos dispo. 085-84.14.30. (V51882)

Corrèze Fr., magnif. rég., ch. d'hôtes, 1 sem + pt./6j.: 350€ p/2 pers., poss. table d'hôtes. 0033-555.98.24.53 - 0033-71.63.92.83. (V51909)

Roquebrune-Cap-Martin, studio pittoresque 2p., à 60m mer, jard., park., déc., mars, avril, mai, juin, août, mois ou quinz. 0478-25.86.19. (V51910)

Prov., ds. résid. calme avec pisc., mcs. 2ch, tt.conf., 2/5p., clim., jardinier clot., terr., pr. priv., prix intr. dégrés. h-s., loc. tte l'année. 0478-62.33.36 - web: amivac.com/site13606. (V51792)

Savoie, Montalbert, 1350m/pistes, appart. 4p. rénov., mezz., tv, balc vue Mt. Blanc, ds. village animé, dom. skiable "Paradisiski" 450km/p., apd: 250€/Sem. 04-250.23.71 - 0495-29.22.39. (V51925)

Menton, Côte d'Azur, bord de mer, studio - appart. à 2 à 3p., tt. conf. 068-28.25.75 ap. 19h et w.e. (V51927)

Cavaïra, Golfe de St-Tropez, C. d'Azur, appart. rez. de villa, tt.conf., i-v. et h., sup. vue/mer, 50m plage, park., jard. 17a. 0474-86.67.72. (V51935)

Au soleil cet hiver, C. d'Azur, Menton, Roquebrune, appart. 1ch., 2 terr., ds pt. imm., 2e ét., asc., pr. mer, mag., bus, sncf, mois, qz. 0474-56.97.80 - roquebrune.wordpress.com (V51943)

Côte d'Azur, Menton, appart. plein sud, impec., à l'mn. de la plage, vue imprenable, sans vis-à-vis, à prox. des commerces, 2-4p., 1ch., air cond. 010-65.53.63 - 0476-49.00.94. (V51864)

Villégiature (autres pays)

Alicante pl. S. Juan, hiverner au soleil, appart. 1ch., tt. conf., tv sat, airco + 34.965.655.687 - dloja@gmail.com (V51844)

Incroyable! apt. 295€/sem., Valais Suisse, Orvonnaz, spl. appart. 2-6p., lux.éq., imm. terr. sud, vue spl, gd conf., bel prom., 3 pisc. therm., docphotos. 02-6533525 - 0477-204491. (V50902)

Majorque, Iles Baléares (Santa Ponsa), àl. appart. 100m2, rdch., 2ch., 2sdb, terr., jard., park., bord mer, sun, calme résident., ttes. facilités. 085-23.09.44 - 0497-03.46.69. (V51837)

Almuncar + Benidorm, promo. appart. vue mer, 1ch., tv, terr. sud, micro-ond., 399€/m. + ch., 899€/m. été, pisc., park., photos. 02-657.40.86 - 0477-59.47.33. (V51839)

Esp. Torrevieja, Alicante, appart. 6p. ds résid. priv. avec pisc., rez, 3ch., salon, cuis., sdb., tv, air, parc. près des commerces, 1,5km mer, prix selon saison. 0475-84.04.18. (V51244)

Offres d'emploi

LES ÉQUIPES POPULAIRES À NAMUR RECRUTENT (H/F):
> un animateur communautaire CDI - 3/4 temps (27h/sem) - engagement au 1/0/2016.

Profil : animateur en éducation permanente pour le niveau national (Fédération Wallonie-Bruxelles) du mouvement - intégrer l'équipe d'animation communautaire - remplir des fonctions d'étude et de formation, politique et pédagogique.

Plus de détails sur www.equipespopulaires.be Envoyez votre candidature avec une lettre de motivation et CV pour le 20 novembre au plus tard à Jean-Michel Charlier, Secrétaire général, Équipes Populaires rue du Lombard 8/2 - 5000 Namur.

LA CLINIQUE ET MATERNITÉ SAINTE-ÉLISABETH À NAMUR RECHERCHE (H/F):
> un infirmier Siamu pour le service d'urgence - CDI - 38h/sem.
> un infirmier en gériatrie CDI - 38h/sem.

Plus de détails sur www.cmsenamur.be Envoyez votre candidature manuscrite avec CV à Mr. B. Libert, Directeur général, Clinique et Maternité Sainte-Élisabeth, pl. Louis Godin 15 - 5000 Namur.

Offre de service

L'ASBL FAMISOL RECHERCHE (H/F):

> des personnes et familles de parrainage actives à Bruxelles et en Brabant wallon, pour accueillir un enfant porteur de handicap, une ou plusieurs fois par mois, et tisser peu à peu un lien.

Reqs.: 02/771.91.14 • 0473/86.65.49 • www.famisol.be

en marche

LA SOLIDARITÉ, C'EST BON POUR LA SANTÉ

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles ☎ 02/246.46.27
Fax : 02/246.46.30 - enmarche@mc.be - www.enmarche.be

EDITEUR RESPONSABLE : Jean Hermesse, Oberg, 23 - Bte 11 - 1970 Wezembeek-Oppem.
RÉDACTRICE EN CHEF : Catherine Daloz - SECRÉTARIAT DE RÉDACTION - JOURNALISTES : Joëlle Delvaux - Philippe Lamotte - Matthieu Cornéris - ADMINISTRATION - PETITES ANNONCES : Carine Renquin - Matthieu Stassart - INTERNET : Jessy Doullette - MAQUETTE : Olagil sprl - MISE EN PAGE : Olagil sprl.

Affilié à l'Union de la presse périodique UPP - Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique - Tirage moyen 460.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution tous les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois (1^{er} jeudi du mois en juillet et en août).

IMPRIMERIE : Remy-Roto - rue de Rochefort 211-213 - Zoning Industriel - 5570 Beauraing.
ROUTAGE : L'Atelier 2000 - Zoning industriel de Heppignies - 6220 Fleurus.

Une erreur dans votre adresse postale? Signalez-le via www.mc.be/journal ou au 0800 10 9 8 7.

// Intersoc Trip //

Lanzarote, entre mer et volcan !

Séduisante par ses paysages volcaniques, attrayante par son architecture typique, l'île de Lanzarote ne laisse pas indifférent. Une destination idéale pour se détendre et y retourner sans jamais cesser d'être surpris.

Déclarée "réserve naturelle de la biosphère" par l'Unesco en 1993, l'île et ses villages, rehaussés par les œuvres originales de l'artiste local César Manrique, bénéficient d'atouts de choix.

Ce séjour est organisé avec EXTRA Tours, partenaire d'Intersoc. Formule : all-in.

Hébergement : hôtel Rio Playa Blanca 4 *, situé dans un endroit tranquille à environ 1 km de la plage et à 600 m du centre du village • bungalows de 1, 2 ou 3 personnes (sur demande) disposant d'un salon, d'une chambre à coucher, d'une terrasse, d'une salle de bain avec sèche-cheveux, d'une TV satellite, d'un téléphone et d'un coffre-fort.

Transport : en avion à partir de Bruxelles. Déplacements sur place en car.

DATES	PRIX/PERS. (BUNGALOW 2P)	SUPPLEMENT BUNGALOW 1P.
Du 19 au 26 mars	1.400 EUR	231 EUR

Prix comprenant : séjour de 8 jours/7 nuits sur place • excursions : voir programme sur www.intersoc.be • accès aux curiosités et guide • présence d'un accompagnateur Intersoc • non compris : pourboires usuels pour le chauffeur et le guide.

>> Plus d'infos : service clientèle au 070/23.38.98 de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h) ou sur www.intersoc.be

Théâtre

Je me soigne ? Moi non plus !

Un spectacle sur l'accès aux soins est à nouveau en tournée en Belgique. *Je me soigne? Moi non plus !* a des allures de globe-trotter. Rien d'étonnant : il aborde des questions vivantes tant pour le Nord que pour le Sud de notre planète.

Privatisation des soins de santé, coût des médicaments et factures de soins qui grèvent le budget des ménages ou amènent à ne pas se soigner..., ces thématiques sont presque universellement partagées. À partir de témoignages récoltés au Burkina, en France et en Belgique, auprès de soignants comme de soignés, le Théâtre du Copion et l'ONG Asmade ont construit la pièce *Je me soigne ? Moi non plus !* Leur propos : sensibiliser les specta-

teurs au droit à la santé. Ainsi Kaddy, Hélène, Elisabeth, Johanna – comme autant de personnages ou amènent à ne pas se soigner... –, ces thématiques pourrions être – offrent un regard croisé et universel. Elles rejouent des tranches de vie qui ont le don de nous faire sourire mais surtout de nous interpeller. Celle-ci par exemple : M^{me} Papadopoulou finira par donner son bébé est comme retenu en otage, faute d'argent. "Vous ne pouvez

Exemple :
M^{me} Papadopoulou vient d'accoucher et ne peut pas payer la facture de l'hôpital. Son bébé est comme retenu en otage, faute d'argent.



L'absurde fait flirter drôle et tragique. Comme ici, lorsqu'est enterrée la sécurité sociale.

santé, les médicaments génériques, etc. Le spectacle joué par trois femmes du Nord et du Sud "met en exergue la relation entre pauvreté et accessibilité des soins et l'impact de la crise économique, notamment auprès des femmes, des personnes âgées".

L'idée du spectacle est née d'un colloque à Lille en 2012 intitulé : "Mutuelles de santé en France, Belgique et en Afrique de l'Ouest : vers de nouvelles réponses solidaires". Il s'appuie aussi sur la conviction que le théâtre peut être un outil de mobilisation sociale. En s'alliant avec la Plateforme d'action santé et solidarité, le Théâtre du Copion et l'ONG Asmade veulent promouvoir une politique de santé égalitaire, conscientiser le public au rôle que chacun peut jouer dans cette perspective. Un débat avec le public et les acteurs suit les représentations.

// CATHERINE DALOZE

>> Plus d'infos: le spectacle sera en tournée en Belgique francophone, du 9 novembre au 14 décembre, à Libramont (16/11), La Louvière (17/11), Montmorillon (20/11), Verviers (24/11), Liège (27/11) – voir encart – et Jolimont (01/12). Détails sur www.theatreducopion.be ou 065/64.35.31.

Avec la MC Liège et ses partenaires

La Mutualité chrétienne de Liège avec Énéo, Altéo et Solidarité mondiale organise la représentation du vendredi 27 novembre. En effet, la MC Liège est particulièrement sensible aux collaborations avec le Burkina Faso, du fait de son partenariat avec le Réseau d'appui aux mutuelles de santé, une ONG burkinabè.
Lieu : Collège Saint Louis • accès par la rue Vilette, 28 à 4020 Liège
Date : vendredi 27 novembre 2015 à 19h30
Entrée gratuite
Réservations : 04/221.74.33 (Altéo) • 04/221.74.46 (Énéo)

© Chavetta

pas payer. Je garde le bébé", lance la dame de l'hôpital. De guerre lasse, M^{me} Papadopoulou finira par donner quelques conseils maternels en laissant son nourrisson. L'absurde fait flirter drôle et tragique.

Au gré des scénettes, sont abordés des thèmes comme la protection sociale, l'inégalité sociale, la marchandisation des soins de santé, l'importance des déterminants de santé, des maisons médicales, des mutuelles de

Exposition

Cap sur la Turquie

Jusqu'au 17 janvier 2016, on peut découvrir au Palais des Beaux-Arts à Bruxelles, plus de deux cents trésors issus de musées turcs. Miniatures, textiles et sculptures sont regroupés dans le cadre du festival Europalia consacré à la Turquie. C'est l'occasion de poser un autre regard sur cette région du monde en proie avec une actualité bousculée.

Au vu de la situation en Turquie aujourd'hui, le moment était "politiquement délicat" pour vanter, comme le fait le ministre de la Culture et du Tourisme turc, un événement culturel qui nous rappelle que "tous les hommes appartiennent à une seule et même famille".

Entre l'Europe et l'Asie

Prolongement de l'Asie centrale vers l'Europe, l'Anatolie a vu déferler sur son sol une foule de peuples dont chacun a laissé son empreinte, dans un perpétuel mouvement de balancier entre l'Europe et l'Asie. L'histoire officielle de la Turquie actuelle commence en 1923 avec la révolution de Mustapha Kemal Atatürk, qui abolit le sultanat et proclame la république de Turquie, qu'il veut moderne et laïque. L'histoire des Turcs quant à elle commence bien avant le 20^e siècle, dans les steppes d'Asie centrale.

Visiter l'exposition *Anatolia* c'est l'occasion de voir des objets culturels qui ne sont jamais sortis de Turquie.

Saint Georges et l'Orient

L'exposition *Anatolia*, explique Marc Waelkens, professeur émérite d'archéologie à la KUL, c'est douze millénaires d'échanges et de transmis-

sions de cultes et rituels, de savoirs et de croyances qui se perpétuent de la préhistoire à la cour ottomane tout en s'enrichissant de significations nouvelles. L'exposition se partage autour de quatre thèmes : l'observation du cosmos dans les différentes cultures, la vénération de phénomènes naturels (montagnes, sources, fontaines...), l'évolution de la représentation divine (des divinités païennes au monothéisme) et enfin les interventions divines dans le monde des humains (culte des saints, reliques, chemises talismaniques, sources d'eau... auxquels on attribue des forces de guérison ou de protection). On est bien souvent en plein syncrétisme. Ainsi, dans la lutte contre les démons, c'est Saint Georges, l'un des saints les plus révéérés dans l'Église d'Orient, célèbre pour les Montois (1) mais aussi l'un des saints musulmans les plus révéérés dans la tradition orale musulmane, qui remporte tous les suffrages : "Les Turcs, déjà familiarisés avec les dragons en raison de leurs croyances religieuses préislamiques n'eurent aucun mal à adopter Saint Georges qui s'est perpétué sur les façades ottomanes."

Représentation des dieux

Très tôt, dès le 3^e millénaire avant notre ère, les hommes cherchent à comprendre et maîtriser un univers qui leur apparaît imprévisible et effrayant. Dans les représentations du cosmos, le ciel est la demeure des dieux. Il faut s'en assurer la bienveillance, d'où le culte du Dieu-soleil, maître de la vie. Le Dieu-soleil, symbolisé par un disque solaire, souvent ailé, sera repris dans toutes les cultures successives. Il sera l'attribut des empereurs, censés représenter le dieu sur terre. On verra dans l'exposition de nombreuses représentations orientales de dieux. Elle illustre ensuite la manière dont les chrétiens traitent les divinités païennes. Les chrétiens reprendront le symbole du disque solaire (l'auréole) pour l'attribuer au Christ "lumière du monde", puis aux saints, bien que les Pères de l'Église naissante y voient un attribut païen. À l'apparition du christianisme, les dieux antiques et les motifs païens restent en place. Mais sur le front des statues des souverains du passé était parfois gravée une croix. Et les nus étaient dissimulés sous des étoffes ou amputées de leurs seins ou de leurs parties génitales pour s'accorder aux nouvelles normes. Ces "adaptations" peuvent paraître radicales, mais elles



Céramique d'Iznik avec deux paons. Période ottomane, 17^e siècle.

ont permis à ce patrimoine antique d'être préservé.

En dehors des circuits

Visiter l'exposition *Anatolia* c'est l'occasion de voir des objets culturels qui ne sont jamais sortis de Turquie. Il faudrait passer plusieurs mois dans le pays pour découvrir toutes ces pièces qui ne se trouvent pas toujours sur les itinéraires prévus pour les touristes, comme celui de Göbekli Tepe, considéré comme le plus ancien temple du monde. Situé près de la frontière syrienne, il date du 10^e siècle avant notre ère. On y aurait "inventé" l'agriculture en favorisant le passage d'une société de chasseurs-cueilleurs à une société agricole.

Contrairement à ce que l'on ressent aujourd'hui au vu de l'actualité, l'histoire de la région n'est pas faite que de violences. La cohabitation entre grecs, orthodoxes, juifs et arméniens était la règle.

// CHRISTIAN VAN ROMPAEY

>> *Anatolia* • jusqu'au 17 janvier, du mardi au dimanche, de 10 à 18h, sauf le jeudi de 10 à 21h • Fermé les 25/12 et 01/01 • 14 EUR (tarifs réduits pour seniors, étudiants, enfants, groupes) • Palais des Beaux-Arts, rue Ravenstein, 23 à 1000 BXL • Infos : 02/507.82.00 ou www.europalia.eu

(1) À voir aussi en ce moment, l'exposition *L'homme, le dragon et la mort. La gloire de saint Georges*, au Musée des arts contemporains du Grand Hornu • www.mac-s.be

Éditorial Elisabeth Degryse // secrétaire nationale

Le partage informatisé des données médicales

Le gouvernement vient de lancer un vaste programme d'informatisation des échanges dans le domaine de la santé sous le thème de "l'e-santé". Il vise à intégrer les nouvelles techniques de communication pour la transmission des données médicales, administratives et financières entre tous les acteurs du système de soins de santé. Ces projets, qui se développeront jusqu'en 2018, modifieront et faciliteront les rapports entre les acteurs des soins de santé, y compris avec les patients. Ils donneront à ces derniers l'opportunité d'être davantage acteurs de leur santé.

Ces projets ont pour objectif principal de permettre un meilleur échange des informations médicales entre les différents prestataires de soins tels que le spécialiste d'un hôpital, le médecin généraliste, le personnel paramédical... jusqu'au pharmacien. Pour que cela fonctionne, au moins deux conditions : harmoniser l'encodage des informations par les professionnels et obtenir l'accord des patients sur l'échange de leurs données médicales confidentielles.

Une campagne sur ce consentement éclairé est en cours depuis quelques mois et près de deux millions de Belges y ont déjà adhéré à ce jour. Elle invite chacun à signifier son accord pour que ses informations médicales soient accessibles dans tous les pays aux prestataires avec lesquels il a une relation thérapeutique. Cette formalité peut s'effectuer sur Internet (1) ou dans une agence de la Mutualité chrétienne. Cette inscription autorisera les professionnels de la santé à prendre connaissance d'une série d'informations concernant leurs patients : prise de sang, radiographie, prescription de médicaments, allergies, antécédents médicaux... À noter aussi que, grâce à la carte d'identité électronique du patient, les médecins auront accès aux différents droits du patient comme l'intervention majorée (BIM), le maximum à facturer (MAF), ou un meilleur remboursement si le patient a un dossier médical global (DMG).

Tout ça pour quoi ?

Grâce à ces développements informatiques, chacun aura accès à ses propres données informatisées via Internet : données administratives, remboursements de soins, données médicales personnelles... Sur la plateforme dédiée, des informations supplémentaires pourront être ajoutées telles que celles des mutualités, celles de la Banque-carrefour de la sécurité sociale ou d'autres données pertinentes comme les déclarations de volonté du patient en matière de don d'organe ou d'euthanasie. À l'avenir, lorsque les différents programmes auront été implémentés, chacun pourra avoir accès aux données médicales essentielles reprises dans son dossier. L'e-santé peut contribuer à l'amélioration et à

l'efficacité des soins. Ainsi, grâce à l'accès aisé, systématique et plus fiable aux informations du dossier médical du patient, on pourra éviter la répétition de certains examens tels que les analyses de biologie clinique, ou de radiographies. L'accès aux informations médicales essentielles sera facilité, comme les allergies ou l'incompatibilité entre certains médicaments. Cette avancée technique peut donc aussi améliorer les soins du patient et éviter peut-être des soins non opportuns.

Ces échanges informatisés réduiront également de manière importante la circulation de papiers. En principe, le patient ne recevra plus d'attestation de soins de son thérapeute et ne devra plus non plus la faire parvenir à la mutualité. Celle-ci la recevra par voie électronique. Comme il n'y aura plus d'attestation de soins, le médecin devra remettre au patient un reçu, c'est-à-dire un récapitulatif, mentionnant de manière synthétique les soins procurés et le montant payé. Ces mêmes informations figureront dans l'envoi électronique destiné à la mutualité.

Enfin, toutes les prescriptions de médicaments, de traitements, et les accords des médecins-conseils seront également consultables de manière électronique, facilitant ainsi un accès sécurisé et correct des prescriptions.

L'e-santé, en permettant la communication sécurisée des données médicales, administratives et financières, peut vraiment être un plus pour tous les acteurs des soins de santé, et en particulier pour le patient. Les mutualités soutiennent ces développements informatiques. Mais les changements organisationnels pour les prestataires, les mutualités et les patients seront très importants. Une mise en œuvre progressive, accompagnée et concertée est une condition essentielle pour la réussite de ce programme très ambitieux.

(1) : www.patientconsent.be • www.reseausantebxllois.be • www.reseausantewallon.be



© Lise Henckx

ça se passe

// Accouchement prématuré

Le vendredi 13 novembre de 13 à 17h, la commission "Santé" du Conseil des femmes francophones de Belgique organise un colloque : "La santé de la maman du prématuré". **Gratuit**
Lieu : av. de Tervuren 211 à 1150 Bruxelles
Infos : 02/229.38.21 • www.cffb.be

// De l'art en fin de vie

Le vendredi 13 novembre à 20h, la Clinique Notre-Dame-Hermalle accueille la conférence "Art thérapie et soins palliatifs ou être en vie jusqu'au dernier trait de plume". **Gratuit**
Lieu : rue Basse Hermalle 4 à 4681 Hermalle/Argenteau
Infos : 04/374.70.03 • www.chc.be

// Quelle Europe pour demain ?

Le samedi 14 novembre de 10 à 13h, Attac Liège propose la conférence "TISA, l'accord sur le commerce des services, ou comment marchandiser les services publics". **Prix libre**
Lieu : rue Cockerill 86 à 4100 Seraing
Infos : 04/349.19.02 • <http://local.attac.org>

// Santé, précarité

Le mardi 17 et mercredi 18 novembre de 8h45 à midi, la CAPC, l'ASBL Ist sida et le CHU de Charleroi convient au colloque "La santé silencieuse ou quand la précarité amène les maux que l'on tait". **Gratuit (inscription nécessaire)**
Lieu : bd Zoë Drion 1 à 6000 Charleroi
Infos : CAPC - Coordination Assuétudes du Pays de Charleroi • 0498/02.92.18

// Réseau AID : 30 ans !

Le mardi 17 novembre, le Réseau AID (Actions intégrées de développements) fête ses 30 ans et organise avec le Ciep une journée de réflexion et festive (inscription nécessaire). **Gratuit**
Lieu : chaussée de Charleroi à 6220 Fleurus
Infos : 02/246.38.41 • www.ciep.be

// Changer de lieu de vie

Le mardi 17 novembre, l'ASBL Senoah convie à une matinée de réflexion sur le thème "Un habitat pour la vie ou un habitat pour chaque vie". **Gratuit (inscription obligatoire)**
Lieu : chaussée de Waterloo 182 à 5002 Namur
Infos : 0479/99.91.64 • www.senoah.be

// Développement personnel

Le mardi 17 novembre à 20h15, l'UNamur accueillera le psychologue Thierry Janssen. Il abordera l'importance de la présence à soi dans le développement du bien-être personnel. **Prix : 10 EUR (étudiants 3 EUR)**
Lieu : Amphithéâtre Pedro Arupe, Sentier Thomas à 5000 Namur
Infos : 081/72.50.35 • www.gcnamur.be

// Festival Mascarade

Le mercredi 18 novembre, le Service d'accueil de jour de Bastogne renouvelle son festival annuel "Mascarade". Au programme : une exposition d'art et un ensemble de scénettes conçues par et avec des personnes en situation de handicap. **Gratuit**
Lieu : Espace 23, rue Delperdange à 6600 Bastogne
Infos : 061/21.47.50 • www.andage.be

// Médias, politique

Le mercredi 18 novembre à partir de 13h30 se tiendra le débat de clôture du cycle Bruxitizen : "Jeunes, médias, médias & débat public : réinventons les médias et la politique de demain". **Gratuit**
Lieu : maison des cultures et de la cohésion sociale à 1080 Molenbeek
Infos : <http://altermedialab.be>

// Fin de vie

Le mercredi 18 novembre à 20h, le Centre Maximilien Kolbe accueille le docteur Corine Van Oost pour la conférence "Les soins palliatifs au risque de l'euthanasie". **Prix : 5 EUR (étudiants : 2 EUR)**
Lieu : rue du Prince 12b à 4800 Verviers
Infos : 087/33.84.22 • www.centremaximilienkolbe.be

// Sécurité sociale

Le mercredi 18 novembre de 14h à 16h, Énéo, mouvement social des aînés, organise en collaboration avec le Ciep une conférence-débat "Vous saurez tout sur la sécurité sociale". **Gratuit**
Lieu : Bd Anspach 117 à 1000 Bruxelles
Infos : 02/501.58.13 • www.eneo.be

// Maladies rares

Le jeudi 19 novembre de 10 à 16h30, la Fondation Roi Baudouin convie à un colloque sur le rôle que peuvent jouer les professionnels de santé de la 1^{ère} ligne dans le diagnostic et le traitement des maladies rares. **Gratuit**
Lieu : Bibliothèque Royale, bd de l'empereur 2 à 1000 BXL
Infos : 02/500.45.55 • www.kbs-frb.be

// Manger autrement

Le jeudi 19 novembre à 10h, l'ASBL Cultures et santé propose une journée de découverte d'outils permettant d'aborder l'alimentation auprès de groupes d'adultes confrontés aux inégalités sociales de santé. **Gratuit**
Lieu : pl. de la République française 1 (4^e ét.) à 4000 Liège
Infos : 04/349.51.26 • www.cultures-sante.be

// Accueil des migrants

Le jeudi 26 novembre (La Louvière) et le jeudi 3 décembre (Havré), l'Observatoire de la santé du Hainaut, en collaboration avec l'ASBL La marche des migrants, invite à une discussion sur l'accueil des migrants et des réfugiés, autour du livre *Sur la grue* d'Olivier Bailly (en présence de l'auteur). **Gratuit**
Infos : 065/87.96.00 • <http://observatoiresante.hainaut.be>

// Weekend bien-être

Les samedi 28 et dimanche 29 novembre de 9 à 18h, Infor Santé, le service de promotion de la santé de la MC, convie à un week-end bien-être : atelier gestion du stress, yoga du rire, relaxation, huiles essentielles... **Prix : 75 EUR**
Lieu : espace Plan B, rue G. Magnée 172 à 4430 Ans
Infos : 04/230.16.14

// Handicap et législation

Le samedi 28 novembre de 9 à 14h, la Ligue belge de la sclérose en plaques organise une journée pour s'informer sur la législation de l'Agence wallonne pour l'intégration de la personne handicapée (Awiph). **Prix : 5 EUR (+ 5 EUR repas)**
Lieu : rue des Linottes 6 à 5100 NANINNE
Infos : 081/40.15.55 • <http://ligue.ms-sep.be>

// Ostéoporose

Le lundi 30 novembre à 14h30, l'antenne interuniversitaire UCL-ULB des aînés à Nivelles organise une conférence sur le thème "L'ostéoporose : prévention et traitement en 2015". **Prix : 6 EUR**
Lieu : Waux-Hall, place Albert 1er à 1400 Nivelles
Infos : 067/21.25.97 • www.centreculturelidenivelles.be

// Trouver sa voie

Le mercredi 2 décembre de 18h30 à 20h, l'Institut de recherche en sciences psychologiques de l'UCL organise la conférence "Orientation scolaire et professionnelle : quels chemins pour trouver sa voie ?" **Gratuit**
Lieu : aud. Socrate 11, place C. Mercier 10 à 1348 LLN
Infos : 010/47.45.47 • www.uclouvain.be

// Stages nature

Du lundi 21 au jeudi 31 décembre, l'ASBL Grandeur nature organise plusieurs stages nature "à la carte" (jours au choix, même non contigus). **Prix : 20 EUR / jour**
Lieu : rue du Cimetièrre 35 à 6230 Pont-à-Celles
Infos : 071/84.50.83 • www.grandeurnature.be

// Alzheimer café

L'ASBL la Ligue Alzheimer organise régulièrement, à Bruxelles et en Wallonie, des Alzheimer cafés. Le but ? Informer les patients et les familles sur les aspects médicaux et psychosociaux de la démence, et ce de manière informelle. Les Alzheimer Café se tiennent une fois par mois à jour et à heure fixes. **Gratuit**
Infos : 0800/15.225 • www.alzheimercafe.be



www.enmarche.be
La solidarité claire et Net



La solidarité, c'est bon pour la santé.